

REGLEMENT INTERIEUR SECTION NATATION

1 - L'adhésion au Club Omnisport des Ulis implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège.

2 - Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel, sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite, des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements ou à l'égard des personnels ou membres de la section ou des personnels de la piscine, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section sans remboursement de la cotisation.

3 - L'adhérent doit impérativement avoir sa carte du club avec lui pour accéder à la piscine. En l'absence de carte, l'adhérent ne pourra pas rentrer dans les vestiaires et suivre son cours.

4 - Le club décline toute responsabilité si l'adhérent mineur quitte seul le lieu d'entraînement ou de compétition.

5 - Les adhérents doivent utiliser les vestiaires individuels en utilisant un jeton pour les casiers.

6 - Les parents ou accompagnateurs n'ont pas accès aux vestiaires à l'exception des parents ou accompagnateurs des enfants de 7 ans et moins qui les accompagnent jusqu'au pédiluve.

7 - Les parents ou accompagnateurs n'ont pas accès aux gradins sauf exception mentionnée par le club.

8 - Les adhérents et accompagnateurs doivent respecter le règlement de la piscine. Ils ne doivent pas rentrer avec leurs chaussures dans les vestiaires et ne doivent en aucun cas manger dans les vestiaires. Ils doivent impérativement respecter les règles d'hygiène de la piscine. Tout contrevenant à ces règles sera exclu du club.

9 - L'absence d'un entraîneur sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu d'entraînement et sur le site Internet de la section.

La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ont confié l'adhérent mineur à l'entraîneur (après le pédiluve).

10 - En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'accidenté sera conduit à l'hôpital. Tout accident, même bénin, doit être déclaré à l'entraîneur.

11 - Conformément aux statuts du Club Omnisports des Ulis, la cotisation n'est remboursable en aucun cas.

12 – Les adhérents se doivent de respecter les dispositions sanitaires législatives et réglementaires en vigueur

En signant ce règlement intérieur, vous attestez avoir pris connaissance de ce dernier, mais également des garanties d'assurance liées à l'inscription au C.O.Ulis Natation. Vous reconnaissez avoir été informé des possibilités de souscrire à des options de garanties complémentaires susceptibles de réparer les atteintes portées à votre intégrité physique (souscription de capitaux invalidité et décès plus importants).

Nom et Prénom de l'adhérent (ou du représentant légal) :

Date :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.counatation.com

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : coulis.natation@gmail.com

